



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 23/06/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de juin à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **MAES**, **1^{er} Vice-président**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **17/06/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Francette JACQUES, Kénia MALADIN-NEBOT, Maguy FUMONT-SAMSON (en visioconférence), Betty BESRY (en visioconférence)
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (en visioconférence), Jacques MALADIN, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ, Charles, Rolly, Salif FABULAS,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Madame Maryse ETZOL, Géraldine BASTARAUD
Monsieur Joel TOTO

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Messieurs Camille PELAGE, Edmond LANCLAS,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 10 (dont 3 en visioconférence) Pouvoir = 0 Absents = 6 Votants = 10

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2023-06-23/ 06 : CANDIDATURE DE LA CCMG POUR LA MISE EN OUEVRE DU NOUVEAU PROGRAMME LEADER 2023-2027

Monsieur Jean-Claude MAES, **1^{er} Vice-président** rappelle que la Région Guadeloupe, en sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation 2023-2027 a lancé un appel à candidatures le 18 avril 2023, pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre de LEADER. Il s'agit de sélectionner les Groupes d'Action Locale (GAL) qui porteront les programmes LEADER 2023-2027.

La Communauté de Communes de Marie-Galante souhaite reconduire le programme LEADER sur le territoire de Marie-Galante et faire acte de candidature pour la programmation 2023-2027.

Pour ce faire, dans le cadre de l'appel à candidatures LEADER 2023-2027, des réunions de concertation axées sur une démarche participative ont été organisées le 06, 08 et 10 juin 2023 sur les trois communes de l'île. L'objectif était de recueillir les attentes, les souhaits, les projets des acteurs économiques, des associations, des habitants pour définir une stratégie de territoire cohérente à inscrire dans le dossier de candidature autour des 3 thématiques suivantes :

- Économie de proximité
- Économie sociale et solidaire
- Attractivité du territoire

Par ailleurs, une équipe technique dédiée anime et gère le Groupe d'Action Locale, instance qui met en œuvre le programme LEADER. Depuis l'année 2022, cette équipe est composée de :

- Une animatrice thématique à 50% de son temps, chargée d'accompagner les porteurs de projets dans les domaines qui la concernent (montage de dossiers, financement, etc.) ;
- Une gestionnaire / coordinatrice à 100% de son temps, chargée de créer les conditions pour qu'émergent les projets (réunions d'informations, relations avec les partenaires, etc.), et chargée de la gestion administrative du programme LEADER (suivi de la maquette notamment), du suivi de la réalisation des projets, du montage des demandes de paiement, de la réalisation de contrôles sur place avec l'Autorité de Gestion et de l'évaluation du programme.

Au total, ce sont 1,5 ETP qui font vivre le programme LEADER à Marie-Galante.

Il est proposé que l'élaboration de la candidature pour la LEADER 2023-2027, se fasse en interne avec la gestionnaire, l'animatrice LEADER avec l'appui du chargé de projet CRTE et l'autorité de gestion. Ces trois postes pourront être financés grâce à l'aide préparatoire liée aux coûts des études et à l'animation (dépenses de personnel et coûts indirects).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région Guadeloupe n°-23-122 du 16/02/2023 portant sur le lancement des appels à candidatures pour la sélection de structures porteuses de Groupes d'Action Locale Pêche-Aquaculture (GALPA) au titre de la déclinaison régionale de I9OS 3.1 DLAL du programme FEAMPA en Guadeloupe 2021/2027 et de structures porteuses de Groupes d'Action Locale (GAL) au titre de la mise en œuvre de l'intervention 77.05 LEADER inscrite au Plan Stratégique Régional (PSR) 2023/2027 FEADER pour la Guadeloupe

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la candidature de la CCMG au titre de la prochaine programmation LEADER 2023-2027,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le principe de l'élaboration de la candidature en mobilisant les moyens techniques internes à la CCMG,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la présidente à solliciter une subvention auprès de la collectivité Régionale pour la phase préparatoire au titre de l'aide préparatoire,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires qui se rapportent à cette candidature, et de signer tous actes, conventions et toutes pièces se rapportant à cette affaire afin de la mener à son terme.

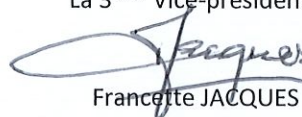
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de -Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de : **29 JUIN 2023**

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le **29 JUIN 2023**

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Pour la Présidente empêchée,
La 3^{ème} Vice-présidente


Françoise JACQUES

